



Les offres EDF et IZIVIA pour la recharge de véhicules électriques dans les logements collectifs

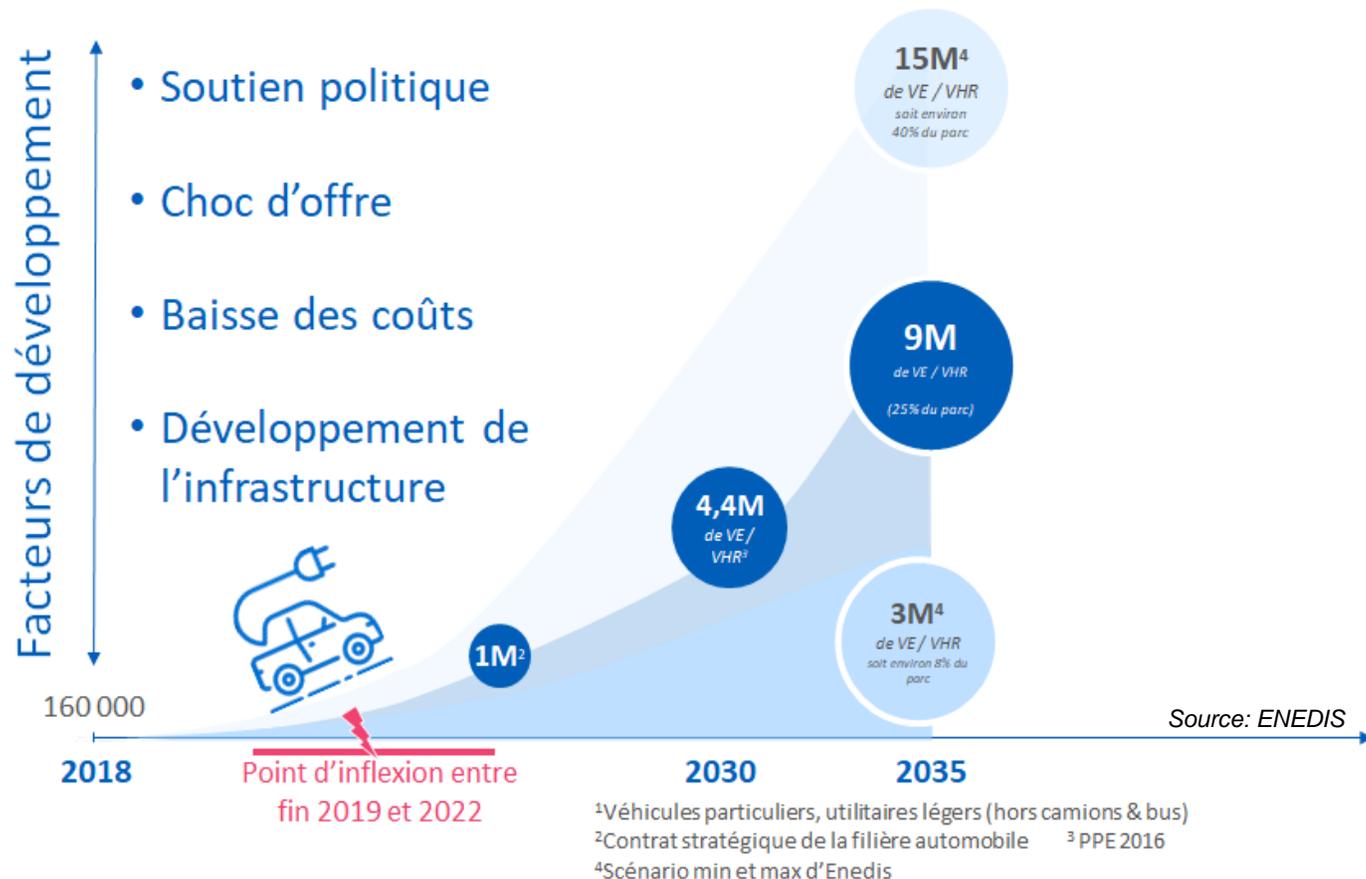
Événement Mobilité AuRA

13/02/2020



VÉHICULE ÉLECTRIQUE LE DÉCOLLAGE A COMMENCÉ !

Les véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR) pourraient raisonnablement atteindre 9 millions d'unités en circulation à horizon 2035 (soit 25 % du parc).



Plusieurs ruptures sont attendues dans les prochaines années :

- **L'augmentation de l'autonomie** des véhicules électriques : d'environ 300 km aujourd'hui jusqu'à 500 km.
- **La diminution du coût à l'achat** des véhicules électriques, s'alignant sur celui des véhicules thermiques d'ici 2024, pour un coût d'usage environ 4 fois plus faible.
- **Le développement des infrastructure de recharge** (que ce soit à domicile, au travail ou sur les grands axes).
- **Le développement de la gamme d'offres** des constructeurs pour répondre à toutes les attentes (modèles familiaux, etc.).
- **La mise en place des restrictions de circulation** des véhicules thermiques dans les centres-villes.

Le décollage se confirme : les immatriculations de janvier 2020 (environ 15 000 véhicules électrifiés) ont dépassé celles du premier trimestre 2019 ! Soit 12 % du total des ventes de véhicules...

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

POURQUOI ENGAGER DÈS AUJOURD'HUI LE PRÉ-ÉQUIPEMENT DES IMMEUBLES

Anticiper les demandes futures

L'infrastructure commune permettra de répondre dans la durée **aux demandes de la copropriété.**

L'installation anticipée de l'infrastructure de recharge permet d'optimiser le coût des travaux.

Bénéficier des aides actuelles

Seules les 3 000 premières copropriétés pourront bénéficier des **aides collectives** du programme ADVENIR (diminuant les frais collectifs jusqu'à 50 %).

L'enveloppe destinée aux **aides individuelles** ADVENIR - réduisant les frais individuels jusqu'à 50 % - est limitée.

Le Crédit d'Impôt pourrait également disparaître à l'avenir.

Rendre la copropriété plus attractive

Investir aujourd'hui dans une infrastructure de recharge permet d'**augmenter la valeur** patrimoniale ou locative des logements.

En effet, **83 % des Français** estiment que la voiture électrique va connaître un boom d'ici 2035 : proposer une possibilité simple d'équiper sa place sera un élément déterminant à la revente !



En cas d'absence de décision en faveur d'une solution collective, chaque copropriétaire pourra faire valoir son droit à la prise et engager une démarche individuelle.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

IL EXISTE UN RISQUE À NE PAS ANTICIPER L'ARRIVÉE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Anticiper c'est :



- Éviter les branchements sauvages sur les prises du parking ou depuis les appartements*



- Limiter les solutions individuelles et sous-optimales qui encombrant les installations électriques et le parking



- Réduire la charge de travail du syndic et du conseil syndical en minimisant les interventions et tâches de relevés des compteurs



* La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) s'est déclarée « très défavorable » à cette solution de raccordement pour des raisons de sécurité.



Renault Twizy branchée depuis le 3^{ème} étage

LA GAMME D'OFFRE EDF – IZIVIA LANCÉE EN JANVIER 2020

COUVRE L'ENSEMBLE DES BESOINS ET PERMET UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Copropriétés

Logements sociaux

Promotion immobilière

Foncières

1



met en œuvre un CONSEIL d'ACCOMPAGNEMENT EDF pour orienter vers la (les) bonne(s) solution(s) technique(s) répondant à la diversité des situations rencontrées

2



Propose à la copropriété une offre adaptée

PRIMO

ECO

SMART

CONFORT

Dans tous les cas :

- **Sécurité et respect des normes**
- Approche **patrimoniale** : le client est propriétaire de son infrastructure et valorise son bien
- **Accompagnement** de bout en bout, **transparence** pour le client
- Liberté (possibilité de reprendre l'installation ou de faire appel à d'autres acteurs)
- **Evolutivité** de la gamme : PRIMO vers ECO vers CONFORT (équipement individuel réutilisable dans la nouvelle infrastructure collective)
- Eligibilité à toutes les **aides**

Et des choix sur mesure :

- Prévoir pour le **long terme** (dimensionnement, évolutivité) vs. **minimiser l'investissement** court terme
- **Tranquillité** de gestion vs. **absence d'abonnement** de service
- Bornes **individuelles** et/ou **partagées**
- **Démarche collective** (privilégiée) vs. **droit à la prise**
- **Prise renforcée**, borne 7,4 kW (recommandée) ou borne 22 kW (non recommandée)

LE PARCOURS

UN ACCOMPAGNEMENT PAR EDF POUR DÉFINIR LE PROJET, UNE RÉALISATION PAR IZIVIA

Prise en charge du client et vente de l'accompagnement



Vous souhaitez installer des bornes de recharge de véhicules électriques dans votre copropriété ?

Vous êtes gestionnaire d'immeuble (syndic, membre de conseil syndical) et vous souhaitez répondre aux résidents exerçant leur droit à la prise ou anticiper les futures demandes ?

EDF a conçu une offre d'accompagnement Mobilité électrique répondant aux besoins spécifiques de la recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en habitat collectif.

Afin de mieux connaître vos besoins, vous pouvez dans un premier temps réaliser un état des lieux complet grâce au [modèle d'enquête](#) mis à votre disposition. Vous pouvez ensuite [demander à être rappelé](#) par un expert EDF afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Vous disposerez ainsi d'une vision claire de la solution technico-économique la plus adaptée à votre situation.

VOTRE PROJET EN 3 ETAPES

Les étapes de votre projet de recharge en copropriété



L'accompagnement Mobilité électrique réalisé par l'expert technique EDF vous permet d'avoir une vision claire de la faisabilité technique, de la solution à privilégier et du budget associé à l'installation de bornes de recharge.

Vous êtes alors en mesure de demander un devis pour la solution sélectionnée. EDF vous met en relation avec sa filiale IZIVIA spécialisée dans la recharge des véhicules électriques pour un devis personnalisé.

Le livret d'information fourni avec le rapport d'étude d'EDF répond à toutes vos interrogations en vue de l'Assemblée générale de copropriété. Il apporte des éléments pédagogiques nécessaires à la compréhension des copropriétaires.

Point d'entrée privilégié* : Le site EDF Entreprises (formulaire de re contact)

* L'entrée par l'un ou l'autre des sites du groupe EDF renvoie vers le page EDF Entreprises

- Copropriété : syndic ou conseil syndical
- Bailleur social
- Promoteur immobilier

Parcours Accompagnement Payant

- 1) Visite sur site
- 2) Restitution des livrables d'accompagnement, appel téléphonique



+ partenaires visite

- 1) Devis d'IZIVIA et synthèses pédagogiques pour les copropriétaires
- 2) Vote AG / décision client



Installation solution de charge



Services :
Maintenance
Pass Izivia
Fourniture d'énergie
Supervision



EDF Experts OU Partenaires



Transformer les projets

- Orienter le client directement vers la meilleure solution en ciblant son besoin précis et la faisabilité
- Répondre aux questions et inquiétudes habituelles des copropriétaires

Minimiser les coûts

- Privilégier les démarches collectives
- Éviter les sur ou sous-dimensionnements
- bénéficier de toutes les aides disponibles

Concrètement, lors de la visite

- Comparaison de deux solutions : optimale et alternative
- Prise d'informations permettant une estimation budgétaire
- Repérage des éventuelles difficultés



Loi d'Orientation des Mobilités

« III. – Quand les travaux permettant de réaliser les installations mentionnées au II n'ont pas été réalisés, le syndic inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires la question de la réalisation d'une étude portant sur l'adéquation des installations électriques existantes aux équipements de recharge et, le cas échéant, les travaux à réaliser à cet effet.

L'ACCOMPAGNEMENT EDF UN LIVRABLE PERSONNALISÉ

	SOLUTION OPTIMALE Colonne horizontale	SOLUTION ALTERNATIVE Grappe de bornes communicantes
Schéma		
Description	Installation par Enedis d'une "colonne horizontale", permettant la mise en place d'un compteur par utilisateur qui le souhaite.	Installation de grappes de bornes de 7,4 à 22 kW. Possibilité d'installer jusqu'à 12 bornes de 7,4 kW par grappe. Les bornes sont communicantes, ce qui permet un service "tout compris".
Caractéristiques	<p>Pas de gestion spécifique pour le syndic (refacturation d'énergie et gestion).</p> <p>Pas de limitation de puissance pour l'utilisateur : la puissance souscrite est la puissance disponible.</p> <p>Pas d'abonnement à payer en dehors du contrat de fourniture d'énergie.</p> <p>Le coffret électrique installé permet de raccorder d'autres usages (une prise de courant par exemple).</p>	<p>Pas de gestion spécifique pour le syndic (refacturation et gestion).</p> <p>Pilotage intelligent et optimisation de la puissance disponible.</p> <p>Un abonnement mensuel est à prévoir, pour les services associés : télé-relevé des consommations, split billing, facturation automatique, etc.</p> <p>Délais des travaux réduits par rapport à une solution avec colonne horizontale.</p>
Travaux estimés à la charge de la copropriété	Installation des colonnes électriques, et percements associés. X € TTC Après subvention ADVENIR 3000 copropriétés.	Installation de la grappe, du câblage collectif, et percements : X € TTC La subvention ADVENIR 3000 copropriétés est nulle car cette solution ne permet pas d'alimenter 20% des places de parking.
Travaux estimés à la charge de chaque demandeur	Pour une borne 7,4 kW, fourniture et installation : X € TTC Après subvention ADVENIR, pour une distance maximale de 5 m entre le compteur individuel et la borne.	Pour une borne 7,4 kW, fourniture et installation : X € TTC Après subvention ADVENIR, pour une distance maximale de 30 m entre l'armoire de grappe et la borne.
Totaux, sous les conditions énumérées ci-dessus	Pour un copropriétaire participant seulement à l'installation collective : X € TTC Pour un copropriétaire désirant installer une borne : X € TTC En considérant que le financement de l'installation collective est partagé entre 69 copropriétaires.	Pour un copropriétaire participant seulement à l'installation collective : X € TTC Pour un copropriétaire désirant installer une borne : X € TTC En considérant que le financement de l'installation collective est partagé entre 69 copropriétaires.

1

Une visite sur site



2

Un rapport de synthèse personnalisé avec restitution téléphonique



3

Un livret d'information et une synthèse pédagogique à présenter en AG



Prix conseillé : entre 2000€ et 3000€

- ✓ Selon situation précise de la copropriété
- ✓ Un prix inférieur à la plupart des seuils d'engagement des dépenses sans passage en AG
- ✓ Finançable par le fonds travaux ALUR

L'ACCOMPAGNEMENT EDF

EXEMPLE CONCRET

	SOLUTION OPTIMALE Colonne horizontale	SOLUTION ALTERNATIVE Grappe de bornes communicantes
Schéma		
Description	Installation par Enedis d'une "colonne horizontale", permettant la mise en place d'un compteur par utilisateur qui le souhaite.	Installation de grappe(s) de bornes de 7,4 à 22 kW. Possibilité d'installer jusqu'à 12 bornes de 7,4 kW par grappe. Les bornes sont communicantes, ce qui permet un service "tout compris".
Caractéristiques	Pas de gestion spécifique pour le syndic (refacturation d'énergie et gestion).	Pas de gestion spécifique pour le syndic (refacturation et gestion).
	Pas de limitation de puissance pour l'utilisateur : la puissance souscrite est la puissance disponible.	Pilotage intelligent et optimisation de la puissance disponible.
	Pas d'abonnement à payer en dehors du contrat de fourniture d'énergie.	Un abonnement mensuel est à prévoir, pour les services associés : télé-relevé des consommations, split colonne facturation automatique, etc.
	Le coffret électrique installé permet de raccorder d'autres usages (une prise de courant par exemple).	Délais des travaux réduits par rapport à une solution avec colonne horizontale.
Travaux estimés à la charge de la copropriété	Installation des colonnes électriques, et percements associés : X € TTC <i>Après subvention ADVENIR 3000 copropriétés.</i>	Installation de la grappe, du câblage collectif, et percements : X € TTC <i>La subvention ADVENIR 3000 copropriétés est nulle car cette solution ne permet pas d'alimenter 20% des places du parking.</i>
Travaux estimés à la charge de chaque demandeur	Pour une borne 7,4 kW, fourniture et installation : X € TTC <i>Après subvention ADVENIR, pour une distance maximale de 5 m entre le compteur individuel et la borne.</i>	Pour une borne 7,4 kW, fourniture et installation : X € TTC <i>Après subvention ADVENIR, pour une distance maximale de 30 m entre l'armoire de grappe et la borne.</i>
Tous, sous les conditions énumérées ci-dessus	Pour un copropriétaire participant seulement à l'installation collective : X € TTC Pour un copropriétaire désirant installer une borne : X € TTC <i>En considérant que le financement de l'installation collective est partagé entre 69 copropriétaires.</i>	Pour un copropriétaire participant seulement à l'installation collective : X € TTC Pour un copropriétaire désirant installer une borne : X € TTC <i>En considérant que le financement de l'installation collective est partagé entre 69 copropriétaires.</i>

Sollicitation fin juillet 2019 : 118 places à Paris sur 3 niveaux

Conseil réalisé en 1 mois : comparaison d'une offre SMART et d'une offre CONFORT

...suivi d'un devis d'offre CONFORT votée à l'unanimité le 29/09

- Fin du délai d'opposition du PV : le 12 décembre
- Recensement des besoins encore en cours de finalisation par le syndic : à date, demandes exprimées :
 - 18 compteurs
 - 7 bornes



LE RÔLE CENTRAL DU GESTIONNAIRE

UN RÔLE CLÉ DANS LA RÉUSSITE DES PROJETS

1 La définition du besoin

- Enquête auprès de la résidence : un modèle fourni par EDF pour aider le gestionnaire à quantifier les demandes
- Éléments plus « qualitatifs » fournis par le gestionnaire

2 L'analyse technique

- Des éléments incontournables à fournir par le gestionnaire pour une étude optimale :
- Plans du bâtiment et des parkings
 - Diagnostics (amiante, plomb...)
 - Factures de fourniture d'électricité
 - Connaissance de l'immeuble (quels usages électriques, etc.)

3 La préparation de l'assemblée générale / décision

- Livrables de l'accompagnement d'EDF : un dossier complet pour appuyer le gestionnaire et le conseil syndical dans leur présentation du projet à la résidence : livret pédagogique, présentation de synthèse
- Le gestionnaire joue un rôle déterminant en organisant une réunion d'information, pour répondre aux questions et aux inquiétudes

4 Le suivi

- Le gestionnaire organise la mise en œuvre : bilan des demandes, ordres de services, paiement...
- ... et éventuellement la gestion de la répartition des charges (selon configuration)

Gamme d'offres de recharge en résidentiel collectif

0



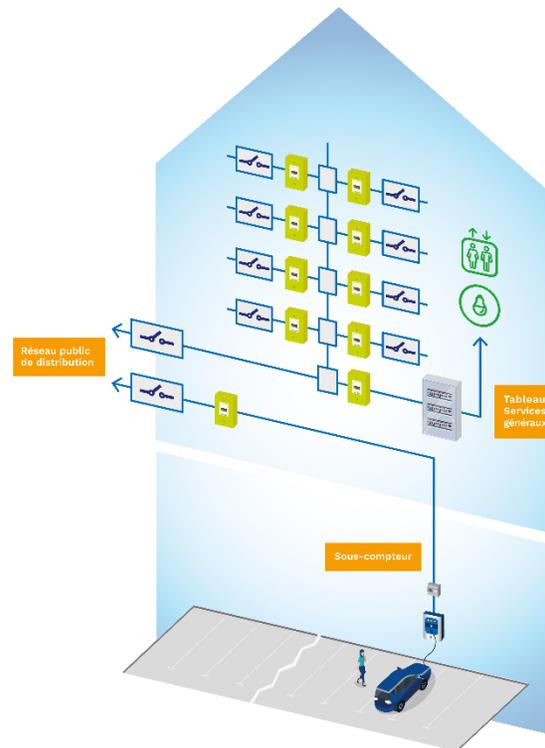
1. Solutions de recharge

PRIMO

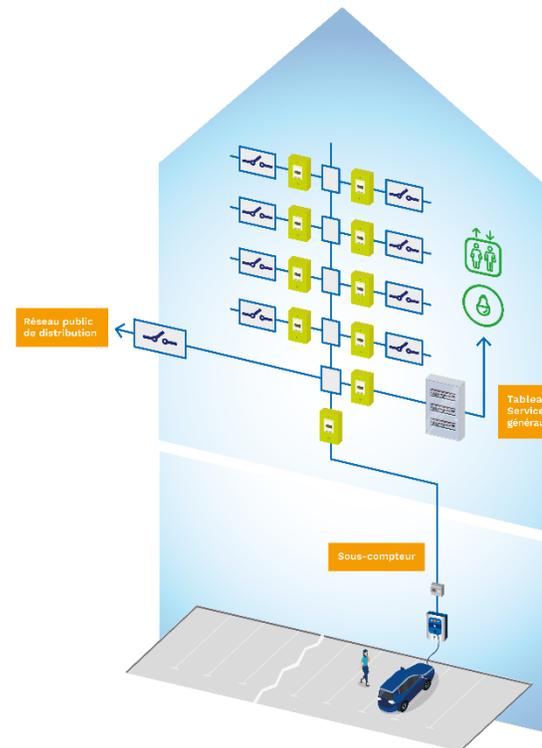
Solution individuelle

- Le droit à la prise pourra être invoqué en résidentiel collectif mais ne s'oppose ni aux obligations réglementaires et techniques ni à un projet collectif existant ou instruit

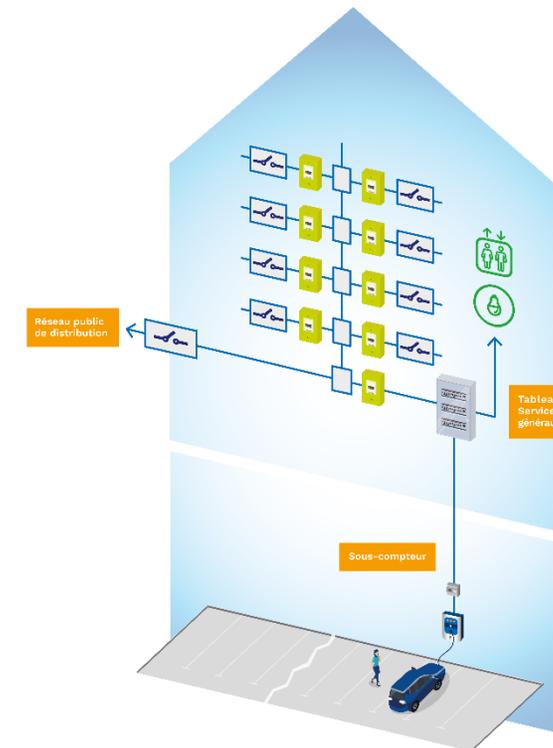
07 PRIMO NOUVELLE ARRIVÉE



08 PRIMO PIED DE COLONNE



09 PRIMO SERVICES GÉNÉRAUX



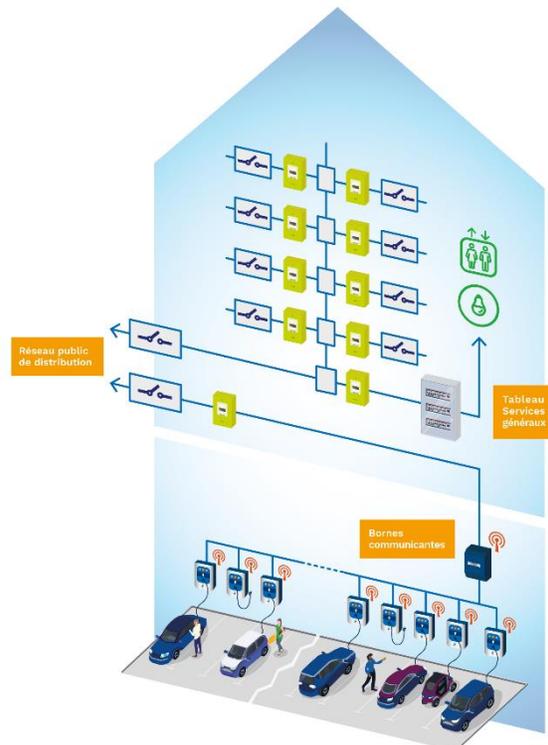
2. Solutions de recharge

SMART

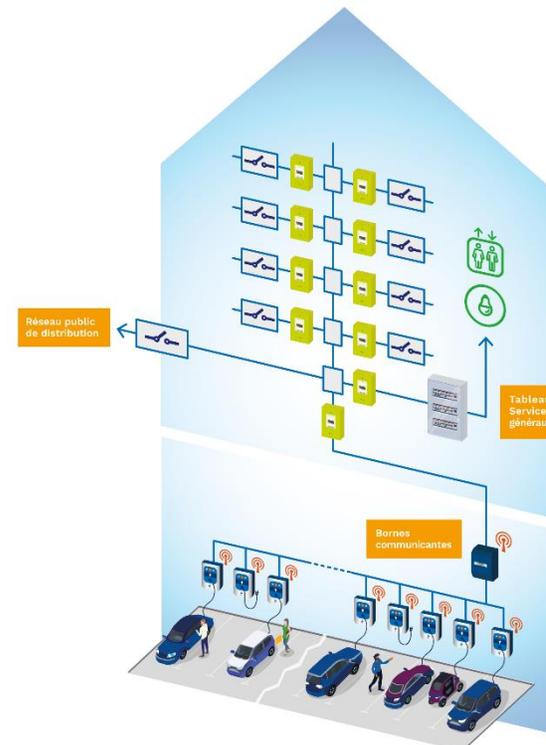
Infrastructure Collective NF C15-100

- Solution communicante et mutualisée pour des bornes à usage privatif ou partagé

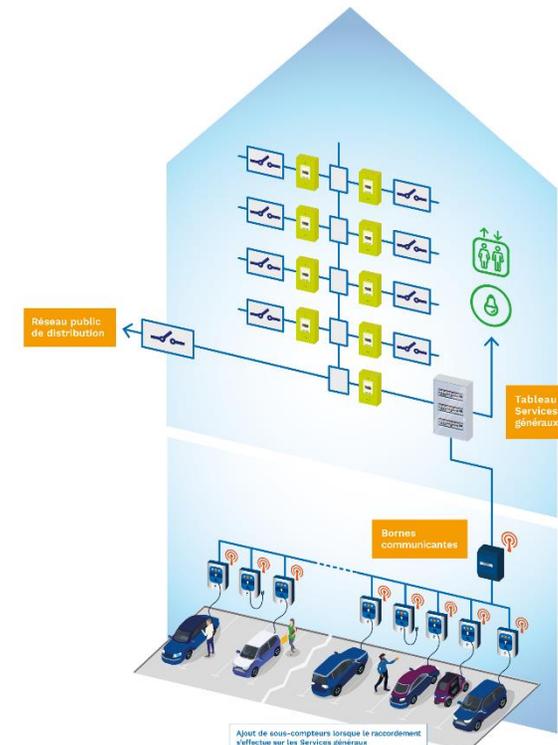
01 SMART NOUVELLE ARRIVÉE



02 SMART PIED DE COLONNE



03 SMART SERVICES GÉNÉRAUX

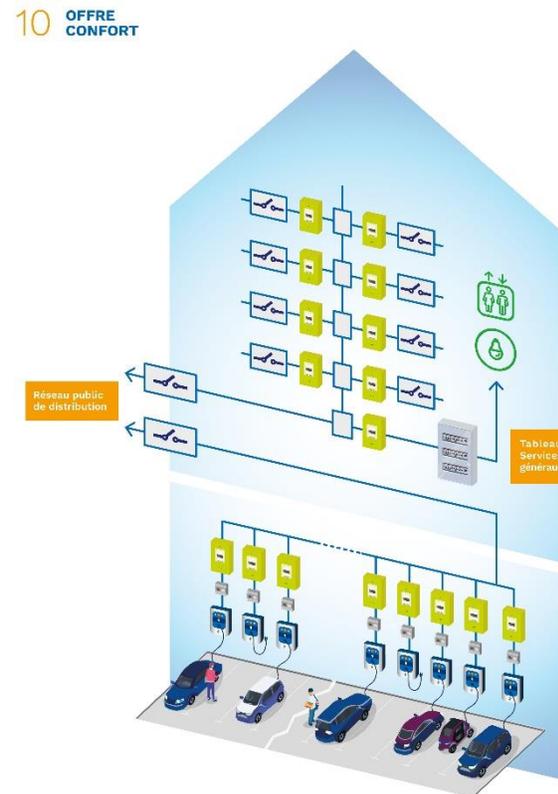


Ajust de sous-compteurs lorsque le raccordement s'effectue sur les Services généraux

3. Solutions de recharge CONFORT

Infrastructure Collective NF C14-100

- Solution autonome pour des bornes à usage exclusivement privatif



4. Synthèse des solutions en résidentiel

Raccordement ▶	PRIMO		CONFORT	SMART	
	PDL dédié	Services Généraux	PDL dédié	PDL Dédié	Services Généraux
Délai de mise en œuvre	★ ★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★
Facturation des charges 	Par le fournisseur d'électricité	Par le gestionnaire d'immeuble	Par le fournisseur d'électricité	Par IZIVIA	Par IZIVIA
Assistance 24/7 			✓		
Maintenance 			Option		
Dépannage 			En régie		
Accès à la borne & itinérance 			✓		
Applications 				✓	

5. Les bornes installées

Matériel éprouvé et robuste

Bornes murales ▶	Häger XEV101KB	Häger XEV201B	Schneider EVB1A224ERI
IP54 IK10			
Prise TE - Mode 2			✓
Prise T2S - Mode 3		✓	
Puissance		2,3 à 7,4 kW	3,7 à 22 kW
Régime tension		Mono	Mono et Tri
Régime de neutre	TT	TT	TT – TN – TNS
Accès à la borne	Clé		RFID
Pied en option		✓	

5. Photos d'installations réalisées



Photo d'un coffret de grappe



Photo d'une borne individuelle

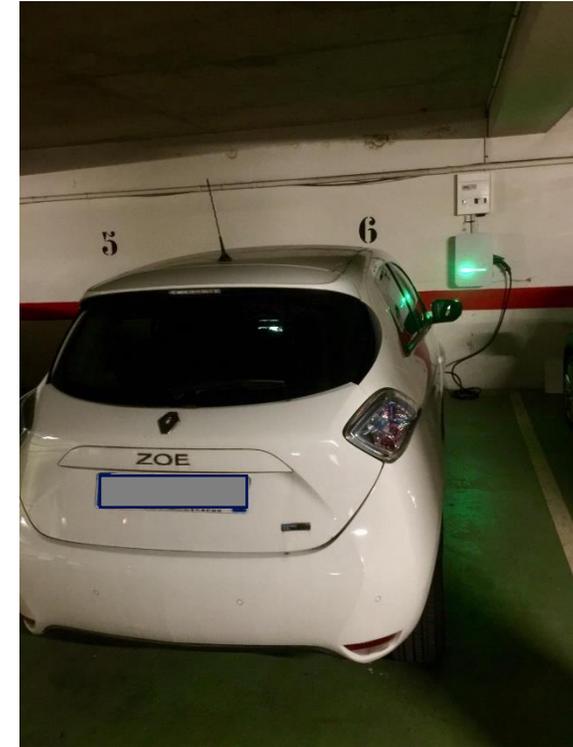


Photo d'une borne individuelle mise en service



Annexes

LE PROGRAMME CEE EFAC T FINANCÉ PAR EDF



eFACT

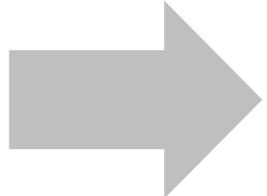
Formation (des) Acteurs Clefs (des) Territoires à l'électromobilité

OBJECTIF
Accélérer la transition vers l'électromobilité en France en répondant au déficit d'informations fiables auquel se heurtent les acteurs clefs de cette transition dans les territoires

Sensibilisation

Communication

Formation



Syndics de copropriété & bailleurs sociaux

Élus & acteurs locaux

Grand public



60 000
personnes formées*



6M€ de budget

Diffuser les bonnes informations en mobilisant les canaux de communication adaptés à chaque cible

*Dont 16 000 syndics et bailleurs sociaux formés en 800 sessions, sur 3 ans.